

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026, à 16h15.

**Présences :** Gabrielle Brisebois , mairesse  
Marc Lefrançois , conseiller  
Jessy Croteau , conseiller  
Michelle Bernard , conseillère  
Mireille Thibault , conseillère  
Jérôme Théberge , conseiller  
Colin Lavergne , conseiller

Le directeur général, M. Jean-François Comeau et l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Claudia Daigle sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens et explique le déroulement de la séance.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 mai 2026

2026-144

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 mai 2026 après y avoir retiré le sujet suivant :

Fin d'emploi - Salarié syndiqué

3 Adjudication de contrat - Fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton - Réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue (phase III) et rue Saint-Jean-Baptiste

2026-145

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton nécessaires pour la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue (phase III) ainsi que pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a présenté une offre, soit Béton Préfabriqué Fortier inc.;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Béton Préfabriqué Fortier inc. le contrat pour la fourniture regards, de puisards et de conduites de béton nécessaires pour la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue (phase III) ainsi que pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste, au prix de 180 087,28 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

Que les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Béton Préfabriqué Fortier inc., de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Autorisation de dépôt d'un projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité - Projet de mise en commun services incendie

2026-146

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Berthier-sur-Mer, Cap St-Ignace, Lac Frontière, Montmagny, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Sainte-Paul-de-Montminy, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et St-François-de-la-Rivière-du-Sud désirent présenter un projet de mise en commun services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités de la MRC devra adopter une résolution d'engagement et la transmettre à la Ville de Montmagny afin de pouvoir bénéficier du projet;

CONSIDÉRANT que la présente résolution annule et remplace la résolution 2026-089.

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jérôme Théberge

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny :

- s'engage à participer au projet de mise en commun de services incendie;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le directeur de la sécurité incendie et la sécurité civile soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile.

5 Fin d'emploi - Salarié syndiqué

2026-147

Cette résolution a été retirée de l'ordre du jour.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

7 Levée de la séance

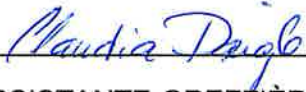
2026-148

Il est proposé par Jessy Croteau

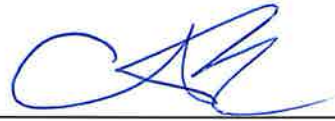
Appuyé par Marc Lefrançois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 4 mai 2026, à 16h20.



ASSISTANTE-GREFFIÈRE



MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026.



MAIRESSE